

BULLETIN SEMESTRIEL
COMMUNE DE MONFAUCON

Dordogne

Juillet 2020



Le nouveau conseil
municipal

REGARDS

Mairie
de **MONFAUCON**

Heures d'ouverture au public :
Lundi, mercredi, vendredi de 8h à 13h

Tel : 05 53 24 64 83 Fax : 09 70 61 52 39
Courriel : commune.monfaucoum@wanadoo.fr

Monfauconnaises, Monfauconnais,

Depuis le 11 juillet, nous ne vivons plus sous le régime de l'état d'urgence sanitaire en lien avec la Covid19. Pour autant, il semblerait que nous soyons loin d'un retour à la normale puisque réapparaissent ici et là des zones de « clauster ». Je ne peux que vous encourager à rester vigilants contre cette menace invisible. Je vous rappelle que la commune a fait l'acquisition de 300 masques homologués AFNOR afin d'équiper chaque habitant de la commune. Dans le même temps, quatre « petites mains » volontaires se sont mises au travail et nous ont confectionné 120 masques supplémentaires. Un grand merci à Bernadette, Christiane, Isabelle et Mireille. Je vous invite à vous rapprocher de la Mairie si vous souhaitez vous doter gratuitement de masques « grand public ».

Je le soulignais en préambule, nous sommes loin d'un retour à la normale et l'été 2020 qui est, par ailleurs, bien entamé ne sera pas des plus festifs. Comme dans beaucoup d'autres communes, le conseil municipal en concertation avec la Présidente du comité des fêtes a jugé imprudent de maintenir les différentes manifestations prévues dans notre calendrier estival. Par conséquent, j'ai pris la décision d'annuler toutes festivités car nous ne pouvions vous garantir un maximum de sécurité. Je déplore autant que vous cette situation mais il en est ainsi...

Je regrette également qu'à la suite des élections municipales nous n'ayons pas pu organiser la plantation du Mai, comme le veut la tradition. Qu'importe, ce n'est que partie remise...

Le nouveau conseil municipal en place est déjà au travail. Il met tout en œuvre afin de réaliser d'ici décembre son premier projet, à savoir, la mise en conformité de la salle municipale Pascal SYLVAIN.

En attendant de vous croiser de nouveau, je vous souhaite, tout de même, de passer un bel été.

Le Maire, Arnaud DELAIR

Sommaire

MUNICIPALITE	p 2
Editorial - Etat Civil - Conseils municipaux	
ACTUALITES	p 4
Travaux réalisés et investissement Travaux à venir Commémoration du 8 mai Résultats élections municipales 2020	
INFOS UTILES	p 5
Protection coronavirus Usage du feu Réglementation des usages du feu Compostage	
VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE	p 8
Le Comité des Fêtes ASPT	
ATTRAIITS DE NOTRE COMMUNE	p 10
Installation d'un camp scout	
MON VILLAGE EN PHOTO ...	p 11
AGENDA	p 12



Etat Civil du semestre

Naissances : 0

Décès : 1

Mariage : 1



Nouveaux arrivants dans notre commune : 1

Conseils Municipaux (extraits)

06.01.2020 :

- Présentation de devis relatifs à la mise en conformité de l'électricité et accessibilité WC de la salle des fêtes.
- Modification des statuts du SMDE.
- Transfert de la compétence assainissement non collectif de la communauté de commune Périgord Limousin au SMDE24.
- Octroie d'une subvention de 1700€ au Comité des Fêtes.
- Renouvellement de la convention fourrière pour 2020.
- Fixation des tarifs Columbarium.
- Approbation des statuts AGEDI.

10.02.2020 :

- Attribution du logement communal « Arbousier » à compter du 17 février 2020.
- Vote du compte de gestion commune.
- Vote des indemnités des élus.
- Motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin.

02.03.2020 :

- Vote du compte administratif budget commune 2019.
- Vote du compte administratif budget assainissement 2019.

27.05.2020 :

- Élection du Maire.
- Création des postes d'adjoints.
- Élection des adjoints.
- Vote des délégations consenties au Maire.
- Vote des indemnités du Maire et des adjoints.

17.06.2020 :

- Affectation du résultat de fonctionnement.
- Vote des taux de taxe : inchangés.
- Examen et vote du budget.
- Encaissement chèque EDF.
- Cession du bac ramasse feuilles.
- Désignation des délégués aux commissions communales.
- Mise en place de la prime exceptionnelle COVID ;
- Désignation des déléguées SIVOS, SMDE24, SIAS, SDE24, Entente communale, correspond défense.
- Clôture du budget assainissement et transfert à la CAB.

Retrouvez à la mairie, ou sur le site de la commune, les procès-verbaux des conseils municipaux dans leur intégralité.

Travaux réalisés par la commune et investissement

- Achat de 60 chaises supplémentaires pour la salle des fêtes
- Réhabilitation du local du Comité des fêtes : après réfection de la chape béton, installation d'un plancher « mezzanine » et d'égagères.

Travaux à venir

- Mise en conformité électricité et accessibilité WC de la salle des fêtes



Le Promeneur

n'a jamais autant circulé dans la commune que pendant le confinement !

Et grâce à notre agent communal, il a pu le faire en s'instruisant sur la flore qui l'entoure.

Ici et là, dans le bourg, des petits poteaux détaillent les caractéristiques de certaines plantes qui font notre environnement.

Alors, comme le Promeneur, faites une pause culture !...



Commémoration du 8 mai

« C'est dans l'intimité de nos foyers, en pavoisant nos balcons et nos fenêtres, que nous convoquons cette année le souvenir glorieux de ceux qui ont risqué leur vie pour vaincre le fléau du nazisme et reconquérir notre liberté. »

E.MACRON

Malgré la période de confinement, nous avons tout de même souhaité honorer la mémoire de toutes celles et tous ceux qui ont combattu pour la Liberté, notre liberté.

La cérémonie s'est déroulée à huis clos, dans le respect des règles en vigueur.

Résultats élections municipales 2020

Le 15 mars dernier ont eu lieu les élections municipales.

Bien que le Conseil ait été élu dans son ensemble dès le premier tour, il aura fallu attendre fin mai pour sa réelle mise en place.

Sans surprise, ce qui avait été annoncé en période de campagne a été validé lors de la séance du 27 mai. Les conseillers municipaux ont installé monsieur DELAIR Arnaud dans ses fonctions de Maire et, à ses côtés, reconduit ses trois adjoints :

FUERTES Valérie, 1ère adjointe en charge de la gestion du secrétariat et des affaires courantes,

VEDELAGO Stéphanie, 2ème adjointe en charge de la gestion des logements communaux et affaires sociales BORDERIE Thierry, 3ème adjoint en charge de la voirie et des bâtiments communaux).

Sept conseillers viennent étoffer l'équipe : FONVIEILLE Moïse, GEROMIN Nathalie, LHOMENIE Philippe, MANTON Christophe, MARGONTIER Christophe, OTTOGALI Christophe, REQUIER Martine.

Tous sont à votre écoute, sensibles au bon développement et à l'harmonie communale durant les six prochaines années.



Protection Coronavirus

Après une première distribution de masques de protection lavables, des masques sont toujours disponibles en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

En attendant, prenez soin de vous, le virus circule encore.



USAGE DU FEU

Le département de la Dordogne fait partie des territoires considérés comme **particulièrement exposés au risque incendie de forêt**.

Avec une surface boisée de plus de 408 000 hectares et un taux de boisement de 44 % le plaçant au troisième rang des départements boisés de France métropolitaine, notre département et notre commune, avec la forêt du Landais, se caractérisent en effet par une omniprésence de la forêt. Il en ressort que la majeure partie de son territoire est classée en zone sensible au risque incendie.

Les données statistiques confirment la réalité du risque incendie de forêt dans notre département.

Sur la période 1980-2007, la Dordogne se situait au neuvième rang national pour le nombre de départs de feux et au seizième rang pour le total des surfaces brûlées. Ce risque a depuis fortement augmenté : sur la période 2008-2012, la Dordogne se situait au troisième rang français pour le nombre de départs de feux. Sur la période 2012-2018, notre département est au quatrième rang.

Pour les deux dernières années, on compte :

- en 2018 : 98 départs de feux et 78 hectares de surfaces brûlées

- en 2019 : 100 départs de feux et 142 hectares brûlés.

À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, l'année 2019 a été marquée par plusieurs mois records : les mois de février, juillet et septembre ont battu les records de surfaces brûlées établis en 2000. Le nombre de départ de feu est également en très forte augmentation pour les mois de juillet et septembre, respectivement de 55 % et de 74 % par rapport à la moyenne de référence 2000-2018.

Il est impératif de prévenir le risque incendie en respectant ses obligations de débroussaillage et en se conformant à la réglementation sur les usages du feu (ci-contre)

FEUX DE FORÊT

LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

**NI FEU
NI BARBECUE**
aux abords des forêts

PAS DE CIGARETTE
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de la voiture

**PAS DE TRAVAUX
SOURCE D'ÉTINCELLES**
les jours de risque d'incendie

**PAS DE COMBUSTIBLE
CONTRE LA MAISON**
bois, fuel, butane...

**TÉMOIN D'UN
DÉBUT D'INCENDIE,
JE DONNE
L'ALERTE**
en localisant le feu
avec précision

**JE ME
CONFINE DANS
MA MAISON**
elle est mon
meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

#attentionfeuxdeforet

En partenariat avec

attention-feux-foret.gouv.fr



La réglementation des usages du feu

Mise à jour le 28/05/2020

L'usage du feu est réglementé par l'arrêté préfectoral du 05 avril 2017 modifié par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2017.

1°/ Le brûlage des végétaux

Dans les communes rurales, en l'absence d'épisode de pollution de l'air ambiant ou d'autres mesures exceptionnelles prises par décision municipale ou préfectorale, **le brûlage des végétaux par les particuliers est toléré entre le 01 octobre et le dernier jour de février**. Le brûlage est interdit aux collectivités et entreprises d'espaces verts.

Le brûlage doit être précédé d'une déclaration en Mairie trois jours avant sa réalisation. Les préconisations suivantes doivent être respectées :

- brûlage réalisé entre 10h et 16h
- en l'absence de vent
- sur une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule de secours
- en présence de moyens humains et matériels permettant d'enrayer tout incendie

Important : lorsqu'il est toléré dans le cadre de l'arrêté préfectoral, le brûlage reste à la discrétion du Maire qui peut l'interdire ou l'interrompre pour des motifs de sécurité ou salubrité publique.

En dehors des brûlages tolérés visés ci-dessus, des autorisations de brûlage peuvent être sollicitées pour des **motifs exceptionnels ou d'urgence**. La demande doit être transmise 15 jours au moins à votre Mairie. A noter : un arbre tombé suite à un coup de vent n'est pas un motif exceptionnel ou d'urgence.

Dans tous les autres cas, les déchets verts doivent être éliminés via les filières classiques : déchetterie, broyage, compostage, etc.

2°/ Les autres usages du feu

Les **feux de camp**, les feux liés à des manifestations festives, **les barbecues mobiles, les réchauds** ainsi que les **feux d'artifices**, sont strictement interdits en forêt et à moins de 200 mètres des forêts entre le 1er mars et le 30 septembre.

L'usage de **lanternes volantes** (ou lanternes chinoises, skylantern, lanternes célestes) est interdit de façon permanente sur l'ensemble du département.

Aucune dérogation ne pourra être accordée à ces interdictions.

3°/ Les sanctions encourues

Le non-respect des dispositions de l'arrêté préfectoral du 5 avril 2017 est puni d'une amende de quatrième classe (135 euros).

De plus, le fait de provoquer même involontairement un feu de forêt est puni de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.

(Les Services de l'Etat – Préfecture de la Dordogne - <http://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publicques/Agriculture-Foret-et-developpement-des-territoires/Foret-et-bois/Risque-incendie>).

Permis ou pas : peut-on brûler ses ordures ?

NON ! Brûler ses déchets, verts ou autres, n'est (vraiment) pas une bonne idée !

Que ce soit dans un bourg ou sur un grand terrain, c'est interdit.

Cette interdiction est édictée pour plusieurs raisons :

- dans une optique de santé publique d'une part, puisque cette pratique pose des problèmes notables en matière sanitaires, puisque la combustion de végétaux ou autres émet des polluants tels que des particules fines ou des gaz toxiques ou cancérogènes ;
- dans un but de prévention d'autre part, le brûlage de déchets pouvant entraîner des risques d'incendie. Plutôt que de brûler les déchets verts, les autorités préconisent leur compostage ou leur collecte en déchèterie.

L'intérêt d'aborder de nouveau et régulièrement cette question du brûlage des déchets réside avant tout dans **la prise de conscience nécessaire de tout un chacun** : nous observons encore trop souvent, sur notre commune de Monfaucon, des manquements au respect des règles en matière de brûlage.

Il existe d'autres solutions pour se débarrasser de ses déchets :

- 1) dans les poubelles prévues à cet effet et,**
- 2) si le volume est trop important, en déchèterie**
- 3) dans le compost pour les déchets biodégradables.**

Tout simplement.

Depuis le 13 mai 2020, le SMD3 a repris la distribution de composteurs aux particuliers (de 300 litres à 10 € et de 600 litres à 20€).

La distribution a lieu **tous les mercredis de 13h à 16h30**, uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 05 53 80 45 74.

Qu'est-ce que le compost ?

Composter ses déchets biodégradables (déchets de cuisine, déchets verts et de bois) **permet de participer efficacement à la diminution des déchets collectés et enfouis.**

Compost signifie Engrais composé. C'est un fertilisant à base de déchets d'origine végétale ou animale. Une fois décomposée par des micro-organismes (bactéries, champignons,...), mélangée et mise en tas, cette matière organique produit un **engrais de qualité totalement naturel** qui

C'est l'engrais le plus équilibré : plus vous compostez d'éléments différents plus votre compost sera complet (matières vertes, déchets bruns, déchets humides et matières sèches). Il renforce l'aptitude de votre sol à retenir l'eau et les nutriments indispensables à votre plante.



Processus de compostage

Dans des conditions favorables, les matières organiques mises en tas sont dégradées par des micro-organismes et macro-organismes (vers de terre, insectes, bactéries, champignons...) et transformées en **humus riche** en éléments nutritifs.

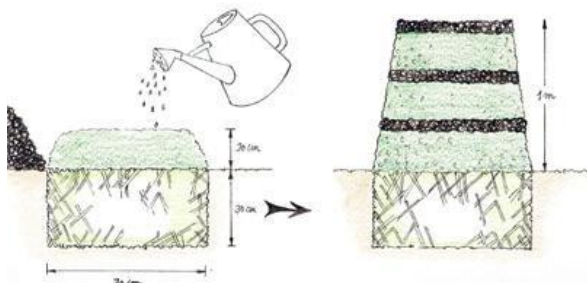
Ces réactions nécessitent de l'**oxygène** et dégagent de la **chaleur**. La température au cœur du compost augmente jusqu'à 50 à 70°C au fur et à mesure de la décomposition, puis diminue.

Deux phénomènes se succèdent dans un processus de compostage :

- le processus de **dégradation**, amenant les résidus à l'état de compost frais, est une dégradation aérobie intense : il s'agit essentiellement de la décomposition de la matière organique fraîche à haute température (50 à 70 °C) sous l'action de bactéries et en présence d'oxygène.
- le processus de **maturation** est caractérisé par une dégradation moins soutenue. Il va transformer le compost frais en un compost mûr, riche en humus.

Ce phénomène de maturation, qui se passe à température plus basse (35 à 45 °C), conduit à la biosynthèse de composés humiques par des champignons et des macros-organismes (ver de terres, etc.).

Remarque : Plus le tas est volumineux plus la montée en température sera importante et plus rapide sera le compostage.



Alternez les couches de compost avec un activateur de compost (couche fine noire sur le dessin). La règle d'or est de maintenir l'équilibre entre : déchets verts (tonte de gazon, fruits et légumes gâtés, épluchure...), déchets bruns (broyats de bois sec, de taille...), matières sèches et déchets humides.

COMITE DES FÊTES

C'est un printemps particulier que nous avons traversé, chacun chez soi.

Fort heureusement, le repas Jimboura ayant eu lieu quelques jours avant le confinement, il nous a permis de nous réunir en nombre.

Le menu, toujours aussi copieux et délicieux, confectionné par notre cuisinière, a régalé nos papilles et certains, plus gourmands, ont même fait des réserves pour prolonger le plaisir. On peut dire qu'ils ont été bien inspirés au regard du contexte sanitaire qui s'en est suivi !

Bien qu'après deux mois de restrictions l'envie de festoyer nous ait tous saisis, les contraintes sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser le marché gourmand du mois de juin, ni la séance cinéma plein air prévue début juillet. De même, le marché gourmand de fin juillet n'aura pas lieu.

En effet, il nous paraît difficile de concilier ces moments de convivialité avec les exigences qui s'imposent à nous sans en perdre l'essence même, la proximité.

Ce sera donc un été calme et reposant, une année sabbatique pour tous les bénévoles.

Dès septembre, nous tâcherons de reprendre le cours des choses et de planifier les manifestations à venir.

La bibliothèque et Chouett'Café prévoient leur réouverture le **mercredi 2 septembre**.

Petit rappel des horaires :

le mercredi après-midi

de 14h30 à 18h30

et de 14h30 à 18h (horaire d'hiver du 15 octobre au 15 mars)

(fermeture les jours fériés et en juillet-août)

Je vous souhaite un très bel été à tous.

La Présidente,
Stéphanie VEDELAGO



Repas Jimboura



ASPT

Association Sport pour tous



La crise sanitaire du Covid-19 a contraint l'association **Sport Pour Tous du Pays de LA FORCE** à renoncer à ses activités sportives depuis Mi-Mars 2020.

L'association relancera ses activités dès le mois de Septembre en organisant l'assemblée générale ordinaire annuelle le 10 et la reprise des cours de gymnastique le 17.

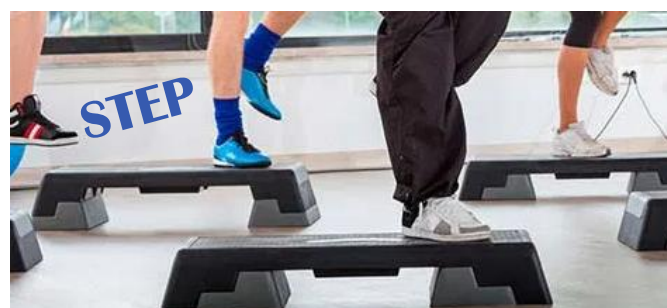
Rendez-vous primordial le 10 septembre car il faudra désigner un nouveau bureau pour succéder aux membres démissionnaires. L'actuel président lance donc un appel à toutes celles ou ceux qui voudraient s'impliquer dans cette association. Il se tient à la disposition des éventuels intéressés.

Rappelons que cette dernière fête son dixième anniversaire. Elle est née de l'initiative des élus du canton de LA FORCE qui voulaient développer une activité sportive sur un territoire rural, pour un large public, à un prix modique.

Le président, Jean-Claude DEQUESNES

Des activités sportives variées ...

et une bonne ambiance !



Les attraits de notre commune : installation d'un camp scout EEUDF

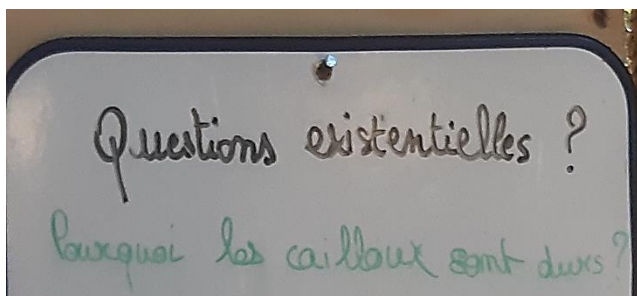
Depuis le 9 juillet et jusqu'au 23 juillet, accueillie par Christophe OTTOGALI et encadrée par les Éclaireurs de Bergerac, une troupe de scouts s'est installée à Monfaucon. Âgés de 8 à 17 ans, ils sont 35 au total.



Installés sous la tente, ils disposent de tout l'équipement rudimentaire mais indispensable.

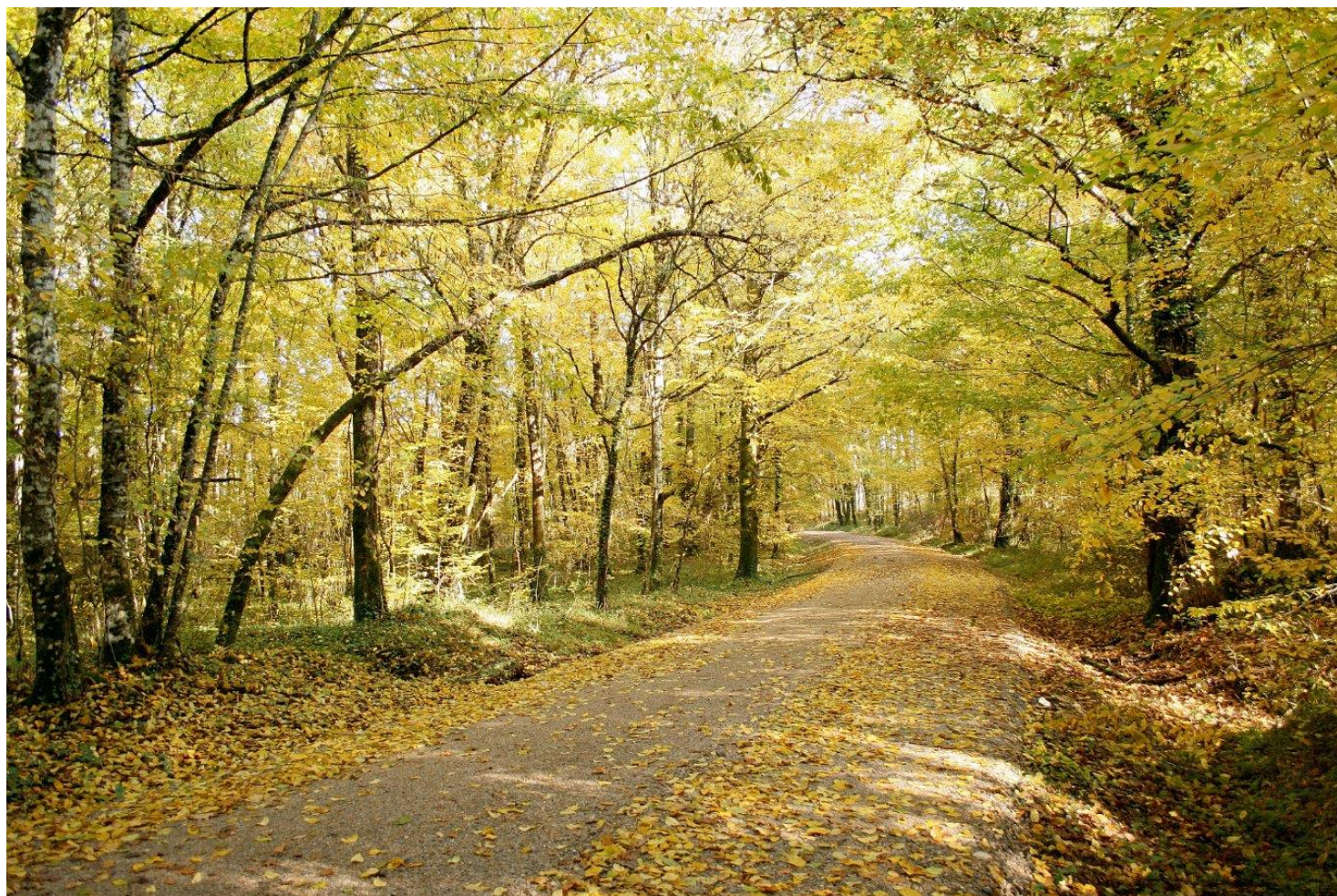
Concours de cabanes, construction de tables de feu, ils font l'expérience de la vie quotidienne en pleine nature, en petit groupe.

Ainsi, les louveteaux, les reptiles, les caribous développent leur autonomie dans le respect de l'environnement et l'esprit de solidarité.



Mon village en photo...

Regard sur Monfaucon



Balade en forêt du Landais - Chemin de Pique-Gorge

Largement couvert par la forêt du Landais, Monfaucon offre un réseau de sentiers de promenade sur les chemins qui parcourent cette surface boisée.

AGENDA

*A noter sur vos agendas
ou à afficher chez vous !*

DATES A RETENIR

Samedi 8 Août

MARCHÉ GOURMAND à la FERME

Chez Christine et Thierry BORDERIE



Jeudi 10 septembre

ASSEMBLEE GENERALE ASPT

Organisée par l'Association Sport Pour Tous

Jeudi 17 septembre

REPRISE GYM – 20h à 21h

ASPT

Octobre (date à préciser)

LOTO

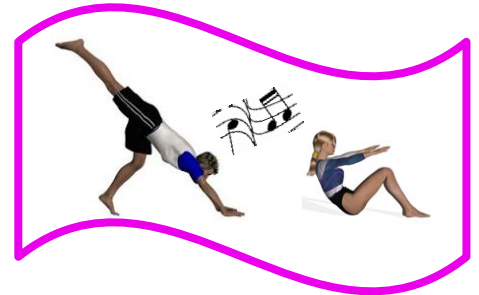
Organisé par le Comité des fêtes



Samedi 31 Octobre

HALLOWEEN

Organisé par le Comité des fêtes



Novembre

LOTO

Organisé par l'Amicale des Chasseurs

Jeudi 24 décembre

CONTEMPLATION DES CRECHES à l'église



Autres communes (à confirmer compte tenu des exigences sanitaires) :

1 et 2 août : Marché gourmand à Beaupouyet

14 et 15 août : Fête locale, repas paëlla à St Géraud de Corps

Fin août : Ball Trap à St Géry

28, 29 et 30 août : Fête locale à Lunas

5 et 6 septembre : Fête locale à St Géry

17 et 18 octobre : Bourse aux vêtements à Lunas

17 et 18 octobre : Repas à thème à Bosset

24 octobre : Soirée entrecôte à St Géraud de Corps

Directeur de la publication : Arnaud DELAIR

Rédaction : Arnaud DELAIR, Associations, Nathalie GEROMIN, Christophe Ottogali, Stéphanie VEDELAGO,

Crédit Photos Associations, Sylvie DANTON, Nathalie GEROMIN, Christophe Ottogali, Gérard PAVAGEAU, Stéphanie VEDELAGO

Conception : Mireille PAVAGEAU

Impression et Distribution : Mairie de Monfaucon - Tirage : 150 exemplaires